

**Convention de partenariat
Entre la communauté de communes Mellois en Poitou et l'AREC NA pour l'appui
au suivi de la démarche énergie climat**

Entre
d'une part,
la communauté de communes Mellois en Poitou,
ci-après dénommée la CCMP,
représentée par son Président,
Monsieur Fabrice Michelet,
agissant en vertu de la délibération n°C19_05_2022_41 du conseil communautaire du 19 mai 2022.

Et,
d'autre part,
l'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine
ci-après dénommée l'AREC NA,
représentée par son Président,
Monsieur Guillaume Riou.

Préambule :

La CCMP regroupe 48 682 habitants sur les 62 communes qui composent son territoire.

L'AREC NA accompagne les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines de la production et la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, des ressources de biomasse ainsi que la prévention et la gestion des déchets.

Dans le cadre de sa mission de coordinateur et d'opérateur technique de l'observatoire régional de l'énergie, de la biomasse et des gaz à effet de serre (OREGES), mission d'intérêt général, l'AREC NA dispose d'un panel élargi d'outils d'aide à la décision pour les porteurs de politiques publiques :

- outils de diagnostic et état des lieux du territoire en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité (résidentiel, tertiaire, industrie, transports, agriculture, déchets) et en matière de développement des énergies renouvelables (bois énergie, solaire thermique, biogaz, éolien, photovoltaïque, hydraulique...);
- outil de suivi des actions de réduction des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre (indicateurs de suivi et de quantification des tonnes de CO₂ évitées).

Pour cela, l'AREC NA conçoit et tient à jour des bases de données dont le niveau de précision, la diversité des critères et les possibilités d'analyse varient selon le secteur d'activité, les vecteurs énergétiques, les filières de production renouvelable et la localisation du territoire, du fait de différences importantes au niveau de la disponibilité des données.

Dans le cadre de sa stratégie territoriale énergétique, la CCMP souhaite améliorer la connaissance de son territoire sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble des activités sur son territoire.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la CCMP et l'AREC NA pour l'appui à la mise en place du PCAET, via la réalisation du profil territorial énergie et gaz à effet de serre de la CCMP.

Article 2 - Description de la démarche d'intervention

Réalisation du profil territorial énergie et gaz à effet de serre

La réalisation de profil énergie et gaz à effet de serre se matérialise sous la forme d'une mise à disposition de plusieurs supports :

- un tableur de données contenant l'ensemble des données relatives aux consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité et à la production d'énergies renouvelables par filière ;
- un diaporama présentant une analyse des données décrites ci-dessus organisée selon les principaux enjeux du territoire.

Chaque support permet d'analyser les données selon les principales caractéristiques des secteurs et filières :

- résidentiel : caractéristiques du parc de logements, consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre des résidences principales selon la date de construction et l'énergie principale de chauffage utilisée dans les logements.
- tertiaire : caractéristiques du parc de bâtiments tertiaires, consommations énergétiques par énergie et par usage, et émissions de gaz à effet de serre selon les 8 branches de la nomenclature utilisée pour ce secteur.
- industrie : caractéristiques du tissu d'établissements industriels, consommation énergétique par énergie et par usage et émissions de gaz à effet de serre selon 24 classes d'activité de la nomenclature de consommation d'énergie utilisée pour ce secteur.
- transports : caractéristiques des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre associées du transport routier (marchandises et voyageurs), aérien, maritime et ferroviaire, estimation des consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre par type de voie, véhicule et énergie pour le transport routier.
- agriculture-forêts : caractérisation des consommations d'énergie selon les pratiques agricoles, des émissions de gaz à effet de serre selon les origines, estimation du stockage carbone additionnel dans les sols et la forêt.
- état des lieux des énergies renouvelables en unité, en puissance et en production sur l'ensemble des filières du territoire. L'approche de comptabilisation choisie est majoritairement celle de la production : toutes les installations sont référencées à partir de leur lieu de production, sauf pour la filière bois énergie et biocarburant, pour laquelle le lieu de consommation du combustible est privilégié à son lieu de production.

Le diaporama proposera également une analyse comparée du profil énergétique avec d'autres territoires aux caractéristiques proches et avec l'échelle départementale.

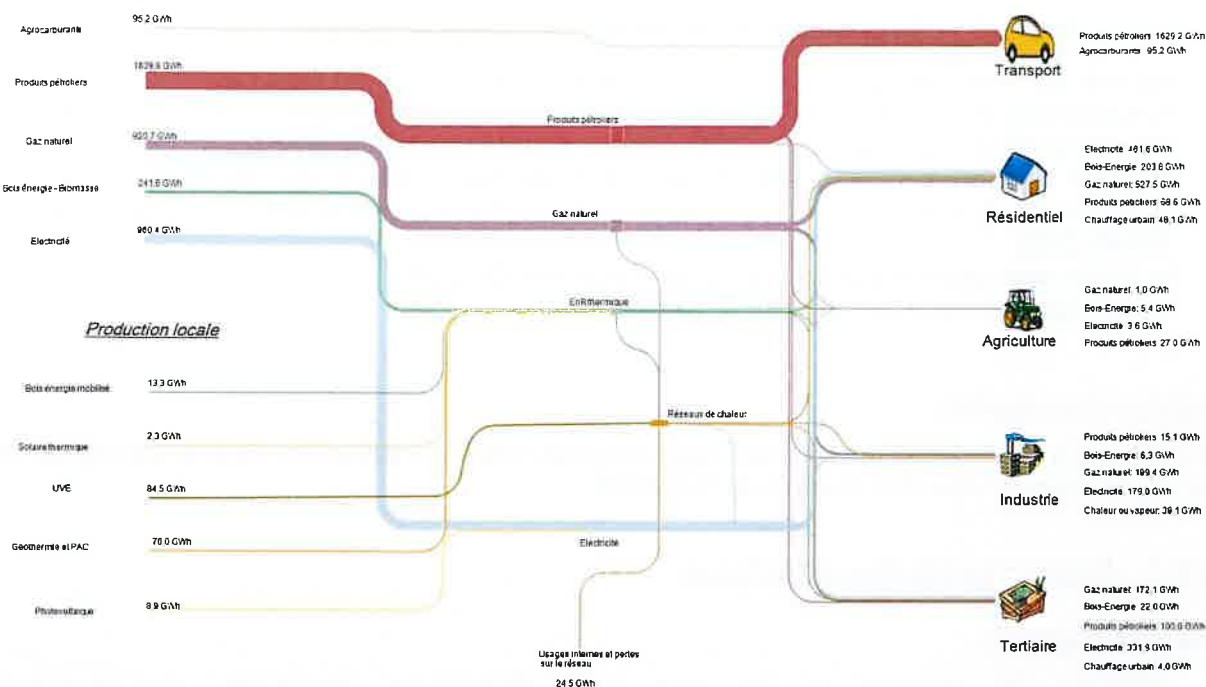
Fournitures complémentaires de données

- Réalisation de cartographies avec livraison des données SIG associées : Principales installations d'énergies renouvelables, gisements de bois industrie/bois énergie mobilisables et mobilisés, potentiel énergétique des gisements méthanisables
- Transmission de fichiers de données de consommation énergétique : au quartier IRIS pour le secteur résidentiel et fichiers de données à l'échelle communale pour les énergies renouvelables, avec traitement des informations commercialement sensibles (ics).
- Diagramme des flux d'énergie : l'AREC NA réalise le diagramme de Sankey présentant les flux d'énergies importées et produites localement et les consommations de ces énergies par secteur.
- Réalisation d'un clim'agri territorial : Méthode de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt diffusée par l'ADEME, permettant notamment d'estimer la production de matière première agricole et forestière, ainsi que la performance nourricière du territoire.



*Les largeurs des vecteurs de flux sont qualitatives et non exactement proportionnelles aux quantités d'énergie échangées

Importations



Jours.homme et montant associés aux travaux de l'AREC NA

	Nb jours.homme	Montant €
Profil territorial énergie et GES	11,5	5 750
Réalisation du profil	7	3 500
gestion de projet	0,5	500
hotline (échanges, questions méthodologiques...)	0,5	250
données secteurs résidentiel/tertiaire	0,5	250
données secteur industrie	0,5	250
données secteur transport et déchets	0,5	250
données secteur agricole & forestier + stockage carbone sols et forêts	0,5	500
énergies renouvelables	1	500
gisements de biomasse méthanisable + ressources bois énergie	1	500
contrôles de fiabilité et production d'un tableur de synthèse des données	1	500
élaboration d'un support de présentation des données	1	
Fournitures complémentaires de données	4,5	2 250
réalisation d'un clim'agri territorial + stockage carbone sols et forêts	1,5	750
données communales énergies renouvelables	0,5	250
données communales résidentiel	0,5	250
diagramme de Sankey des flux énergétiques du territoire	1	500
cartographies (installations EnR, gisements méthanisables, ressources bois énergie) + livraison des données SIG associées	1	500

Calendrier de remise des supports :

L'AREC NA transmettra à la CCMP :

➤ **Réalisation du profil territorial énergie et gaz à effet de serre**

- le profil territorial énergie et gaz à effet de serre au plus tard le 30/09/2022
- le diaporama associé au profil territorial énergie et gaz à effet de serre pour le 14/10/2022
- les cartographies et les données SIG associées au plus tard le 30/09/2022
- le fichier de données communales du secteur résidentiel au plus tard le 30/09/2022
- le fichier de données communales de production d'énergie renouvelables au plus tard le 30/09/2022
- le diagramme des flux d'énergie au plus tard le 14/10/2022
- le clim'agri territorial au plus tard le 14/10/2022

Présentation des résultats :

L'AREC NA viendra présenter les résultats dans les trois mois qui suivent la mise à disposition du tableur de données, c'est-à-dire avant le 31/12/2022.

Article 3 - Engagements des structures

L'AREC NA s'engage à :

- mobiliser les moyens et les ressources nécessaires (humaines, documentaires, pédagogiques...) à la réalisation de ce profil énergie et gaz à effet de serre ;
- accompagner la CCMP et ses élus dans la présentation et l'appropriation des données territoriales et des enjeux identifiés à travers les diagnostics ;
- aider la CCMP à inscrire sa démarche en cohérence avec la politique déployée à l'échelle régionale.

La CCMP s'engage à :

- fournir, à la demande de l'AREC NA, les données dont la CCMP dispose préalablement pouvant alimenter les travaux de l'AREC NA avec le territoire ;
- assurer la coordination entre les travaux de l'AREC NA et ceux engagés préalablement dans le cadre de sa démarche énergie-climat ;
- prendre en charge financièrement les productions de l'AREC NA.

Afin d'assurer le respect de la méthodologie et une utilisation cohérente des données, toute modification des données transmises par l'AREC NA doit faire l'objet d'un échange préalable entre la CCMP et l'AREC NA.

Les supports (tableurs de données) seront mis à disposition des autres partenaires de l'AREC NA.

Article 4 - Durée et résiliation de la convention

La présente convention est valable jusqu'au 31/12/2022. Elle pourra faire l'objet d'un avenant en cours d'année. Chaque partie prenante est libre de résilier unilatéralement et sans contrepartie son engagement. Cette résiliation se fera par courrier adressé au coordinateur administratif.

Article 5 – Budget de la mission

Le budget de cette mission s'élève à :

5 750 euros

Ce montant se décompose en deux volets :

- Une cotisation de 1 750 € correspondant à l'adhésion de la CCMP à l'AREC NA pour l'année 2022 ;
- Une participation financière d'un montant de 4 000 €.

Article 6 - Cotisation

La CCMP se libérera du versement par virement au compte ouvert au Crédit Coopératif de Poitiers au nom de l'AREC NA et aux coordonnées IBAN suivantes : FR76 4255 9100 0008 0130 9310 774.

Un relevé d'identité bancaire sera transmis par l'AREC NA à la CCMP à réception de la présente convention signée.

La CCMP versera sa cotisation à l'AREC à réception de l'appel à cotisation.

Article 7 - Conditions de paiement de la participation financière

La CCMP se libérera des versements par virement au compte ouvert au Crédit Coopératif de Poitiers au nom de l'AREC NA et aux coordonnées IBAN suivantes : FR76 4255 9100 0008 0130 9310 774.

Un relevé d'identité bancaire sera transmis par l'AREC NA à la CCMP à réception de la présente convention signée.

La CCMP versera sa participation à l'AREC NA selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 2000 euros versé à la suite de la signature de la présente convention,
- Le solde de 2000 euros versé après réception des rendus décrits dans l'article 2.

Article 8 - Litige

En cas de litige, le règlement à l'amiable sera recherché par les parties concernées. En cas d'échec, les juridictions compétentes seront saisies à la diligence de l'une ou l'autre partie.

Etabli en deux exemplaires, à Melle, le 15/06/2022

Pour la CCMP	Pour l'AREC NA
Le Président	Le Président
  Fabrice MICHELET	Par délégation, Amandine Loeil  Guillaume RIOU 

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 29/09/2022

ID : 079-200069755-20220922-C22_09_2022_32-DE



079-200069755-20220922-C22_09_2022_32-DE

